

CERTIFICAT D'ASSURANCE DE L'EXPOSANT

OBLIGATOIRE — Agissez dès maintenant!

DATE LIMITE – 13 FEVRIER, 2025

L'Exposant doit assurer ses propres biens contre le feu, le vol et tous les autres risques. L'Exposant et tous les sous-traitants associés doivent souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000.00 \$ nommant Marketplace Events LLC comme assuré additionnel, pour la période couvrant les dates du salon commercial ainsi que les dates d'entrée/installation et de démontage/sortie.

Note : Si vous faites appel à un entrepreneur d'exposition attiré, autre que l'entrepreneur d'exposition officiel, cet entrepreneur devra **AUSSI** fournir un certificat d'assurance pour travailler sur le site. Veillez consulter le manuel de l'exposant pour le formulaire requis.

Vous pouvez demander à votre compagnie d'assurance de préparer un certificat, qui doit comporter les renseignements suivants :

- **Master Promotions Ltd.** indiqué comme assuré additionnel
- Les dates de mise en vigueur doivent couvrir les dates de l'exposition plus les dates d'installation et de démantèlement
- Responsabilité générale complète de 1 000 000 \$

*Nom de l'événement: **Quebec City Outdoor Hunting Fishing and Camping Show – Quebec City Boat Show***

*Lieu de l'événement: **Centre de Foires, 250 Wilfrid-Hamel Blvd, Québec City, G1L 5A7***

*Dates du salon: **27-30 mars, 2025, plus les dates d'installation et de démantèlement.***

À noter: Nous devons recevoir votre certificat d'assurance à nos bureaux 6 SEMAINES avant le montage de l'exposition.

1. **Courriel:** insurance@mpltd.ca
2. **Télécopieur:** 1-506-658-0750
- 3.
4. **Courrier:** Master Promotions a division of Marketplace Events LLC, C.P. 565 Saint John N.-B. E2L 3Z8

*Pour toute question, svp contacter le
coordinateur d'assurance: insurance@mpltd.ca ou 1-888-454-7469.*